



Arrêté n° 2025 - 001

**Relatif à l'autorisation de prises de vues et de son
accordée à la société SPO EVENTS sur le site des chutes du Carbet, zone classée en
cœur de Parc national**

La Directrice de l'établissement public du Parc national de la Guadeloupe,

Vu le code de l'environnement, et notamment son article L.331-4-1 ;

Vu le décret n°2009-614 du 3 juin 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national de la Guadeloupe aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006, et notamment son article 16 ;

Vu le décret n°2014-48 du 21 janvier 2014 portant approbation de la charte du Parc national de la Guadeloupe, et notamment la modalité 28 de son annexe 2 relative aux modalités d'application de la réglementation dans le cœur du Parc national de la Guadeloupe ;

Vu la demande de la **Société SPO EVENTS, sise ruelle Saint-Ruff Routhiers 97130 Capesterre-Belle-Eau - représentée par Mme Christelle COLLOT** exerçant les fonctions de **directrice de production**, pour des prises de vues dans le cadre **d'un reportage au profit de la ville de Capesterre-Belle-Eau dans le cadre de son élection de Miss 2025 sur le thème de la biodiversité ; Le reportage photo sera diffusé sur les réseaux sociaux de la ville et lors de la soirée d'élection, le 15 février 2025 ; la demande porte sur un reportage photo des portraits des 6 candidates à l'élection ;**

Considérant que ces observations ne sont pas réalisables en dehors des cœurs de parc national,

Considérant le caractère ponctuel du reportage,

Considérant l'intérêt de ce reportage pour sensibiliser le public à la protection des patrimoines naturel, culturel et paysager du Parc national de la Guadeloupe,

Considérant la fragilité des milieux naturels **des chutes du Carbet**, l'image et le caractère du Parc national et donc la nécessité d'encadrer les prises de vues et de son réalisées dans le cadre d'une activité professionnelle ou à but commercial,

Décide,

Article 1 : Objet

La **société SPO EVENTS** est autorisée à réaliser des prises de vues et de son terrestres en cœur du Parc national dans les conditions cumulatives suivantes :

1. Absence d'évocation directe ou indirecte de pratiques, d'usages ou d'activités contraires :



Parc national de la Guadeloupe

Montéran • 97120 Saint-Claude

Tél. +590 590 41 55 55 • Fax +590 590 41 55 56

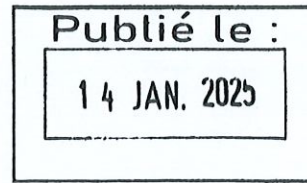
www.guadeloupe-parcnational.fr • contact@guadeloupe-parcnational.fr

Fait à Saint-Claude, le 10/01/2025

La directrice par intérim,
Directrice adjointe



Leslie VEREPLA



Délais et voies de recours – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Annexe 1 : Formulaire de demande

Votre dossier devra obligatoirement comprendre :

- 1. La fiche de renseignements ci-dessous dûment complétée.
- 2. Le sujet de la prise de vue réalisée et/ ou le scénario/synopsis de la fiction
- 3. La ou les cartes de localisation des prises de vue ou de son et, le cas échéant, des survols.

1. SOCIETE DE PRODUCTION OU PERSONNE PHYSIQUE

Nom : SPOEUS
 Adresse : Christophe St Rupp Raultiers
 Code postal : 97130 Ville : Cap-Haïtien
 Pays : Guadeloupe
 Téléphone fixe :
 Téléphone mobile : 0690 074817
 Courriel : christelle.apocrents@gmail.com

2. RESPONSABLE DE LA PRODUCTION

Nom du directeur de production : Collet Christelle
 Téléphone : 0690 074817
 Courriel : christelle.apocrents@gmail.com
 Nom du régisseur général : Collet Christelle
 Téléphone : 0690 074817
 Courriel :
 Nom du représentant sur place pendant le tournage : Collet Christelle
 Téléphone :
 Courriel :

3. PROJET

Titre du projet : Shooting photo Miso GBE 2015

Le projet relève-t-il d'une activité professionnelle ou commerciale ?

Précisez s'il s'agit d'un/une :

- 1. Long métrage cinéma
- 2. Fiction tv – programme de flux
- 3. Documentaire
- 4. Clip – film institutionnel
- 5. Film promotionnel (publicité)
- 6. Court / moyen métrage

Autre (précisez) :

photo et Making of video. de l'usim
réseau sociale
+ donnée élections

4. ÉQUIPE

Nombre total de personnes impliquées sur le tournage (techniciens, comédiens, figurants ...) :

13

5. MATÉRIEL

Description de l'ensemble du matériel et des équipements (nombre et type de caméras, matériels spécifiques type grue, rail, groupe électrogène, projecteur...)

Photo + portable

6. VÉHICULES

Nombre total de véhicules légers : 5

Nombre total de véhicules techniques, camion-cantine, camion-loge... : 0

Précisez les dimensions et les cubages :

Horaires (à défaut jour/nuit) :
Matériel entreposé :
Date de début :
Date de fin :

10. GESTION DES DÉCHETS

Présenter les modalités de gestion des déchets le cas échéant.

.....
.....

11. SURVOL

Le tournage nécessite-t-il des prises de vue aériennes?..... *Nm.*

Si oui, préciser le type d'engin utilisé :

Hélicoptère

Drone

Autre (Précisez) :

Caractéristiques :

Modèle :

Dimensions :

Couleur :

Nombre de jours d'utilisation :

Itinéraire effectué lors de la prise de vue :

Nom de la société chargée de réaliser le vol :

Code postal : Ville :

Téléphone fixe :

Fournir la localisation précise des lieux de tournage en indiquant les hauteurs de vol et les trajectoires de vol (pour les prises de vue en hélicoptère).

En version numérique au choix :

- Fichiers Pdf ou Jpeg en couleur au 1 :25.000 e

- Lien vers une plate forme de lecture cartographique

- Lien vers un site de téléchargement de cartes en couleur au 1 :25.000 e

En version papier :

Cartes en couleur au 1 :25.000 avec localisation précise et lisible des lieux de prises de vue et de son.

Dates prévisionnelles et horaires (à défaut jour/nuit) des survols

Lieu

Date de début

Date de fin

Horaires (à défaut jour/nuit)